

Empire et domination territoriale

CESR, mardi 4 mai 2010, 9h-18h

Organisation : Florence Alazard, Laurent Gerbier, Paul-Alexis Mellet

Cette journée d'étude s'inscrit dans le cadre du programme de recherche sur les « Vecteurs de l'idéal », piloté par Jean-Philippe Genet et Patrick Boucheron. Il s'agit de réfléchir aux liens existant entre l'*imperium* et la domination territoriale au XVI^e siècle, en posant plusieurs questions : comment le pouvoir politique s'approprie-t-il l'espace territorial ? Une cartographie de la domination et de son intensité est-elle possible ? Quelles marques de domination un territoire porte-t-il ?

L'empire constitue au début du XVI^e siècle une idée fabuleusement plastique, dotée d'une polysémie qui ne la condamne pas, bien au contraire : elle permet d'articuler de manière fine les différents problèmes et les différentes échelles de la domination territoriale, laquelle constitue une des pierres d'achoppement de l'établissement du pouvoir des princes. A ce titre, l'emprise de Charles Quint sur la rhapsodie territoriale qui constitue son « empire » est un cas à méditer. En effet, bien que l'empereur passe une bonne moitié de sa vie à voyager parmi ses différents états (dix-sept entités territoriales composant une marqueterie discontinue à travers le territoire européen, sans compter les possessions du Nouveau Monde), il est bien évident que le modèle de la domination comme présence personnelle du souverain dans ses villes et ses provinces n'est plus suffisant. Cette impossibilité matérielle est une source de grandes difficultés, d'abord en Espagne, qui supporte mal ce souverain à la fois étranger et absent, plus tard en Hollande, où les privilèges urbains sont opposés à la domination de l'empereur ou de ses représentants. De ce point de vue, l'idée d'empire permet peut-être de rendre compte à la fois de la diversité territoriale des « états et possessions » et de la variété des « degrés de domination ».

On peut ainsi étudier la manière dont l'idée impériale implique une appréhension quantitative précise et articulée de « l'état » des monarchies ou des principautés : cela concerne les techniques de domination que sont par exemple la cartographie des espaces, la circulation des richesses, les dimensions des territoires, ou encore les disponibilités des forces militaires... Non seulement ces indicateurs président à la rédaction des rapports des ingénieurs, des capitaines, des diplomates et des ambassadeurs (Cortés lors de la conquête du Mexique, Bellièvre dans la Confédération helvétique), mais ils servent aussi les conseillers d'Etat (les chanceliers Gattinara et L'Hospital) lorsqu'ils tentent de convaincre les princes de la nécessité d'adapter leur domination à la situation variée de leurs états. Dominer, de ce point de vue, c'est à la fois compter, occuper et ajuster. Mais à la considération des estimations quantitatives s'ajoute celle des variations qualitatives des styles de gouvernement, que l'administration centrale doit harmoniser en surmontant l'éclatement géographique des lieux du pouvoir, selon la proximité des frontières, les privilèges provinciaux, les perspectives de pacification, l'implantation de confessions minoritaires, etc. La domination se laisse alors saisir dans sa capacité à se décliner et à adapter aussi bien l'échelle que l'intensité de son exercice, mais également dans sa réponse aux obstacles techniques (estimation des feux) ou sa réaction aux révoltes (soulèvement des *Comunidades* de Castille, organisation administrative du Languedoc protestant).

Finalement, ces différentes questions aboutissent à s'interroger sur l'exercice spatial du pouvoir politique lui-même, et en particulier sur son efficacité. L'échec du « songe impérial » des années 1519-1530, puis la « rupture » confessionnelle de la chrétienté, incitent à repenser les techniques d'appropriation de l'espace de domination et à réévaluer les marques de soumission. Les échecs de la domination, par exemple militaire (Calais, Chypre, Tunis), et ceux du système de communication qui l'accompagne (l'incompréhension de la société politique à l'égard du prince, comme Charles V ou Henri III), chacun à sa manière, rappellent en effet que la domination est relative, fragile et temporaire. Doit-on percevoir l'empire comme un mode de domination efficace, et considérer que l'empire de Charles Quint préfigure, comme le soupçonnait encore récemment Franco Cardini, les formes les plus contemporaines de la structuration territoriale du pouvoir européen ? Doit-on, d'un autre point de vue, se convaincre que la société politique rend un territoire « disponible à la domination » princière ?